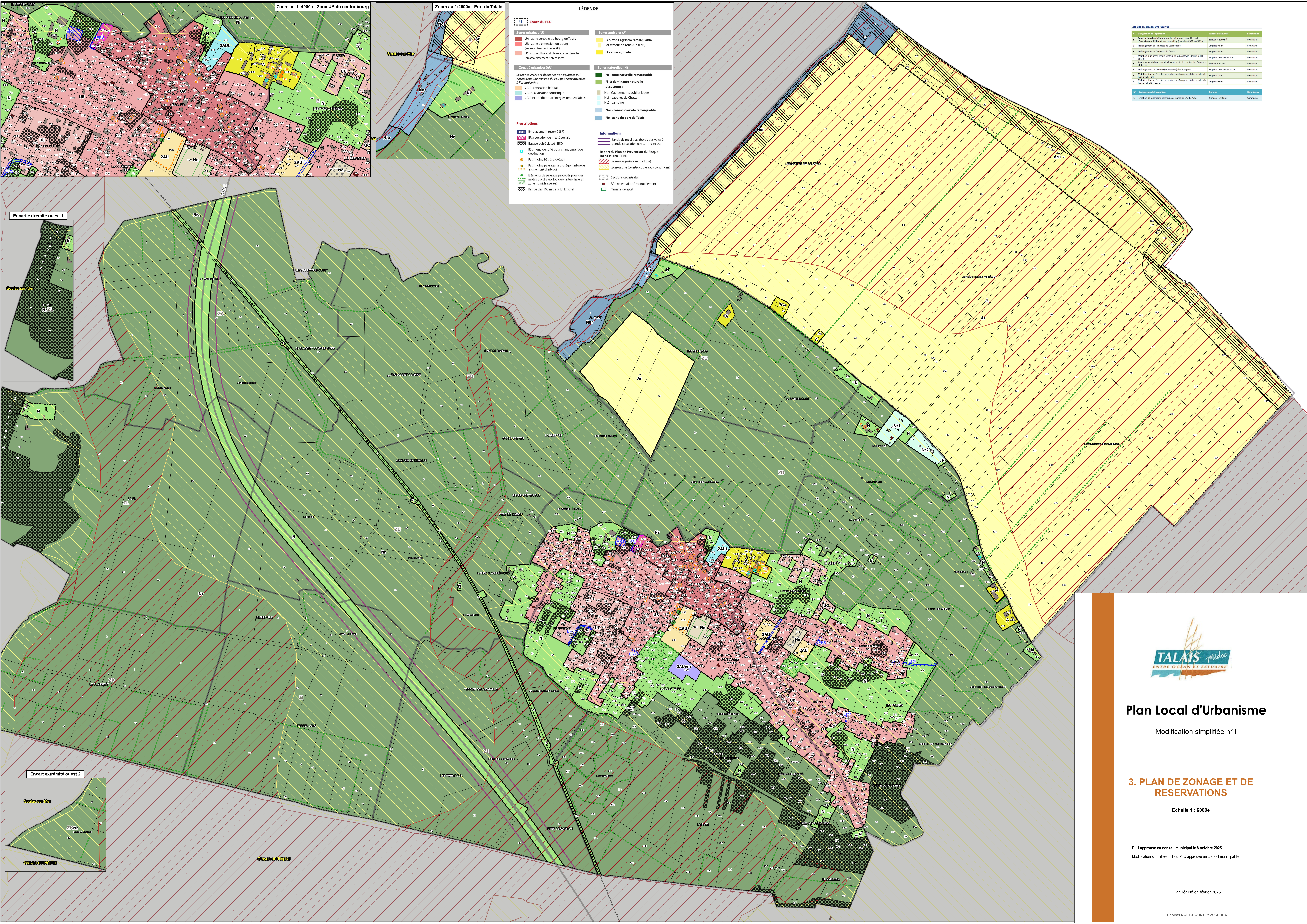
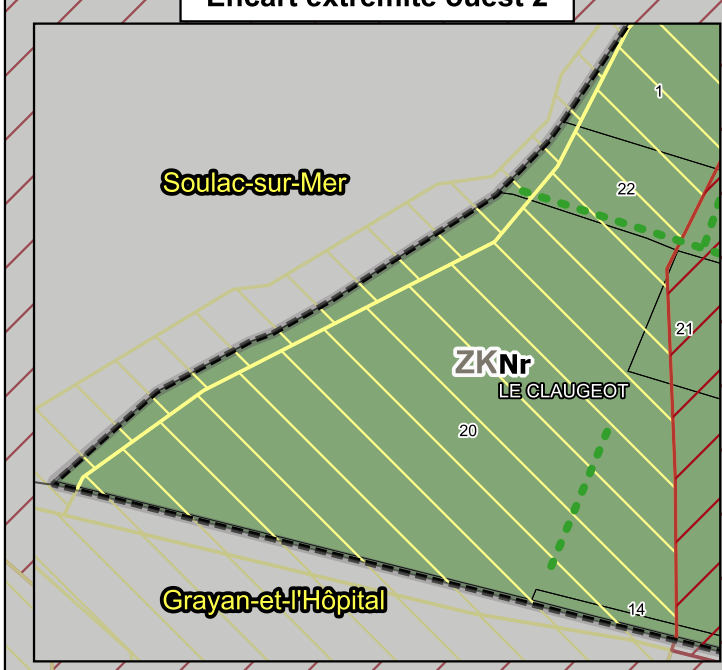
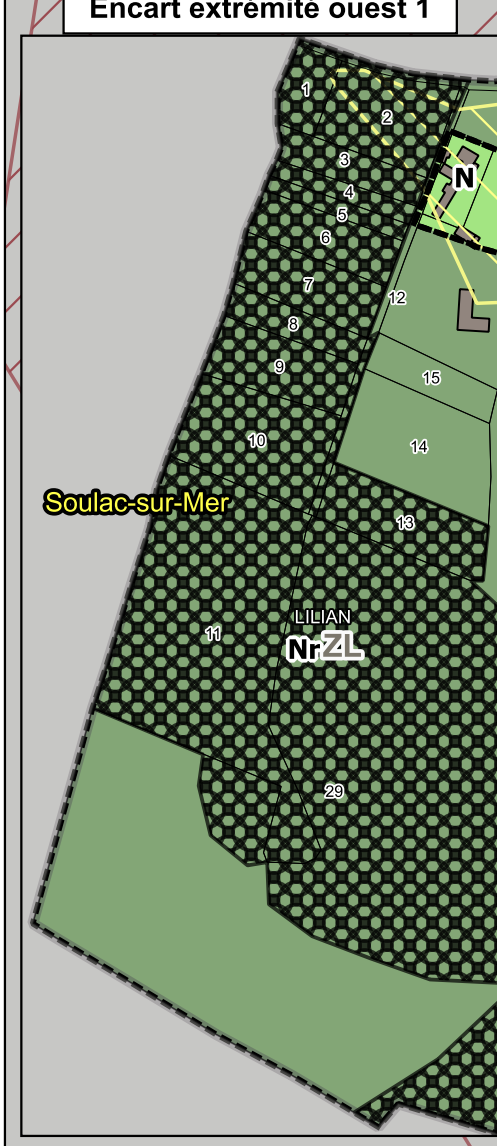
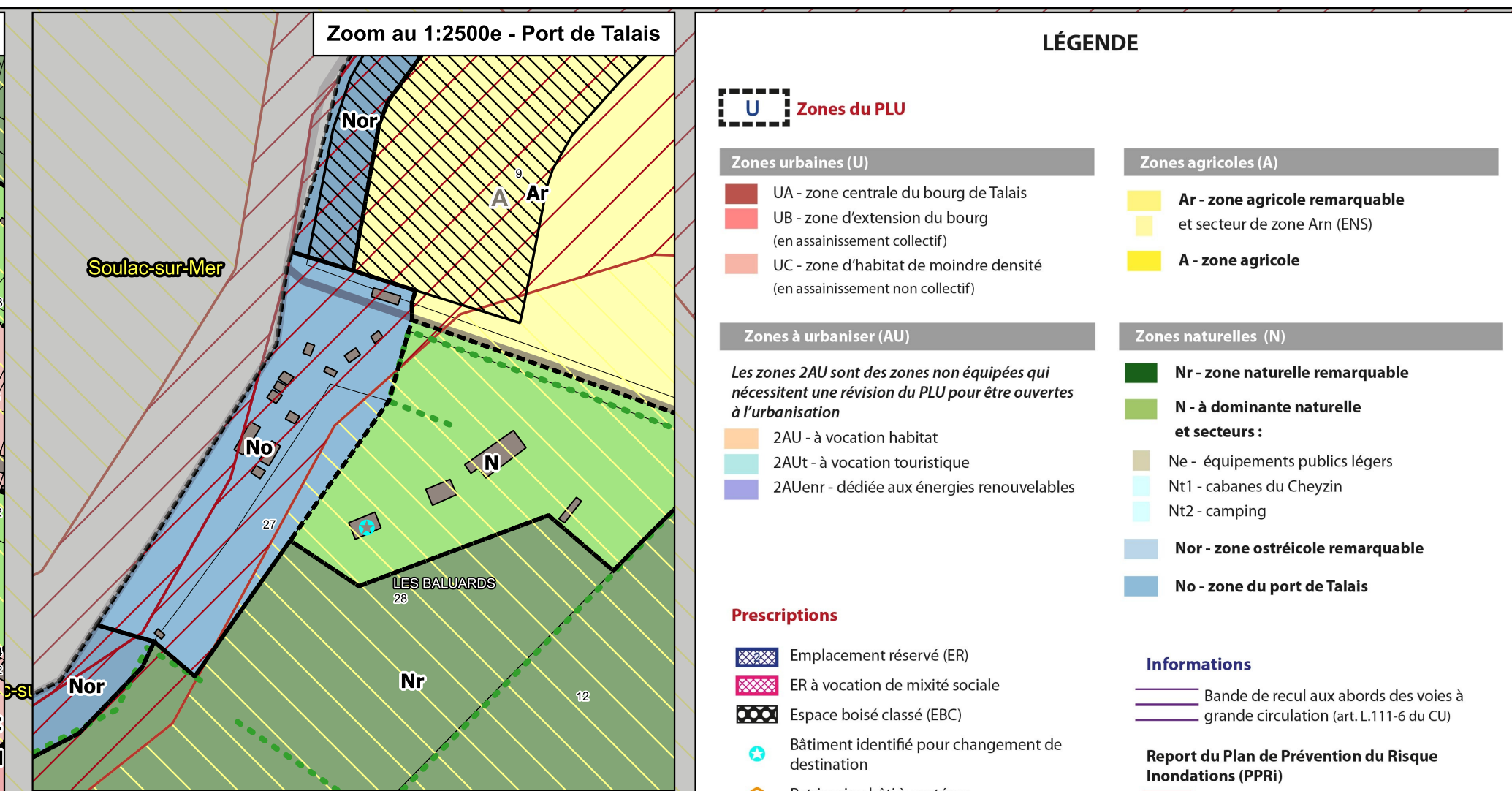
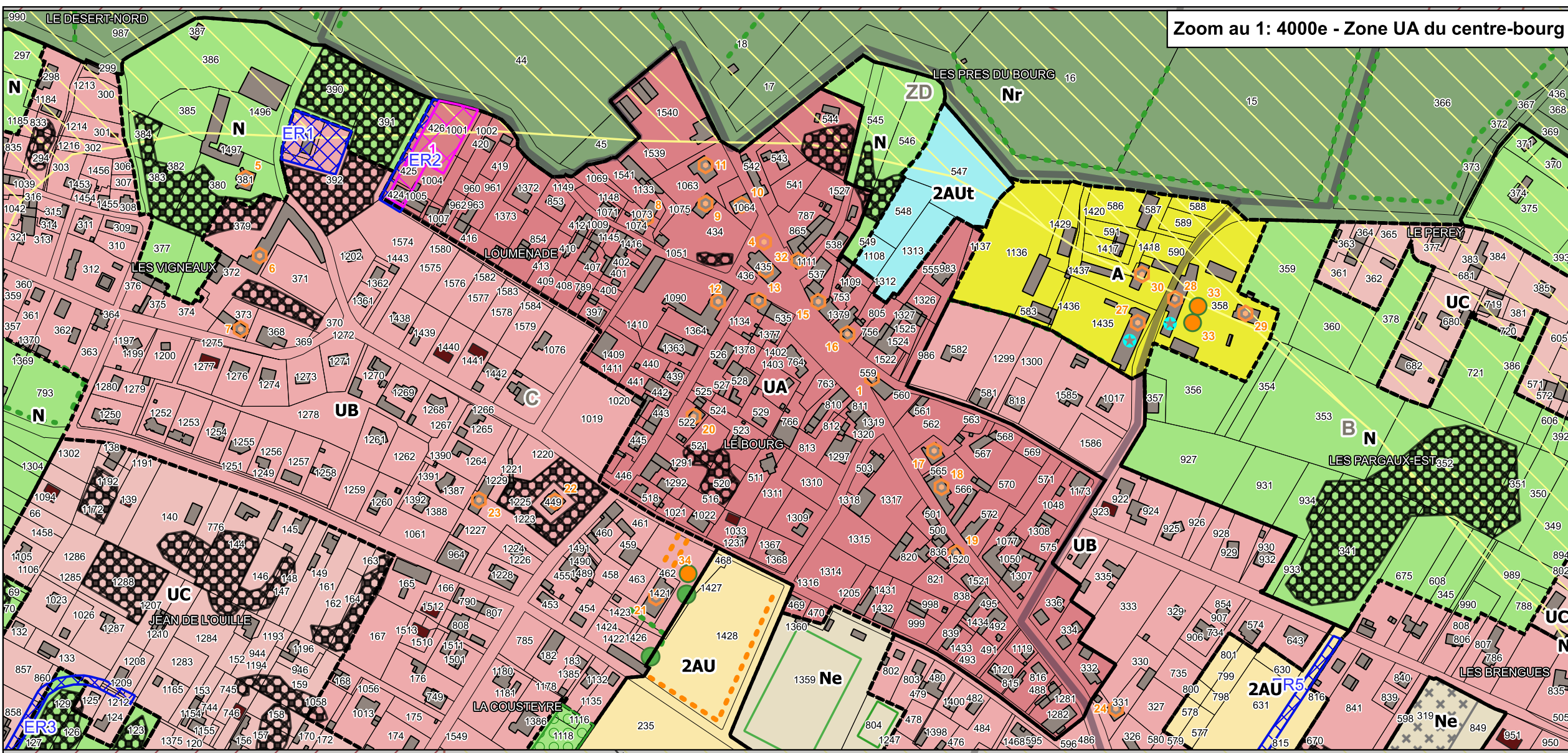




LÉGENDE

Zones du PLU

Zones urbaines (U)

- UA - zone centrale du bourg de Talais
- UB - zone d'extension du bourg (en assainissement collectif)
- UC - zone d'habitat de moindre densité (en assainissement non collectif)

Zones à urbaniser (AU)

Les zones 2AU sont des zones non équipées qui nécessitent une révision du PLU pour être couvertes à l'urbanisation

- 2AU - à vocation tertiaire
- 2AUerr - dédiée aux énergies renouvelables

Zones agricoles (A)

- Ar - zone agricole remarquable et secteur de zone Arn (ZNA)
- A - zone agricole

Zones naturelles (N)

- Nr - zone naturelle remarquable
- N - à dominante naturelle et secteurs
- Ne - équipements publics légers
- N1 - cabanes du Cheyrin
- N2 - camping
- Nor - zone ostréicole remarquable
- No - zone du port de Talais

Prescriptions

- ER - Emplacement réservé (ER)
- EB - à vocation de mise sociale
- ES - Espace boisé (ES)
- B - Bâtiment identifié pour changement de destination
- P - Patrimoine bâti à protéger
- P - Patrimoine paysager à protéger (arbre ou alignement d'arbres)
- E - Éléments de paysage protégés pour des motifs d'intérêt écologique (arbre, haie et zone humide protégée)
- B - Bande des 100 m de la loi Littoral

Informations

- Bande de recul aux abords des voies à grande circulation art. L111-6 du CUI
- Rapport du Plan de Prévention du Risque Inondations (PPRI)
- Zone rouge (inconstructible)
- Zone jaune (constructible sous conditions)
- Sections cadastrales
- Bâti récent ajouté manuellement
- Terrains de sport

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation de l'emplacement	Surface en m²	Responsable
1	Construction d'un bâtiment de grande hauteur (telle qu'associations, hôpitaux, centres de soins, etc.)	Surface = 2 000 m²	Commune
2	Projet de construction d'un bâtiment	Surface = 5 m	Commune
3	Projet de construction d'un bâtiment	Surface = 5 m	Commune
4	Maintenance d'un accès vers le secteur de la Croix (accès à la RD 1077)	Surface = 400 m²	Commune
5	Aménagement d'une voie de desserte entre les routes des Breuges et de la rue	Surface = 400 m²	Commune
6	Projet de construction d'un bâtiment	Surface = 400 m²	Commune
7	Maintenance d'un accès vers les routes des Breuges et de la rue (accès à la RD 1077)	Surface = 400 m²	Commune
8	Maintenance d'un accès vers les routes des Breuges et de la rue (accès à la RD 1077)	Surface = 400 m²	Commune

N°	Désignation de l'emplacement	Surface	Responsable
1	Création de logements communaux (accès à la RD 1077)	Surface = 2 000 m²	Commune



Plan Local d'Urbanisme

Modification simplifiée n°1

3. PLAN DE ZONAGE ET DE RESERVATIONS

Echelle 1 : 6000e

PLU approuvé en conseil municipal le 8 octobre 2023
Modification simplifiée n°1 du PLU approuvé en conseil municipal le

Plan réalisé en février 2026

Cabinet NOËL-COURTET et GIERA